

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC, À LA SALLE MUNICIPALE, LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 À 19 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL NORMAND, MAIRE

Son présent : Messieurs les conseillers; Michel Normand, Mario Guimont, Yves Fontaine, Wilfrid Bérubé ainsi que madame la conseillère; Céline Dubé Ouellet

Secrétaire d'assemblées : Madame Dominique Létourneau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 PROCÈS-VERBAL 11 ET 20 AOUT
4. TRÉSORIE
- 4.1 COMPTE
5. CORRESPONDANCE
6. DOSSIER DU MAIRE
- 6.1 RETOUR SUR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
7. ADMINISTRATION/DIRECTION GÉNÉRALE
- 7.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS
- 7.2 RÉSULTA DES SOUMISSIONS POUR LE SEL DE VOIRIE
- 7.3 RÉSULTA DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE
- 7.4 NOMINATION DE JULIE GRANT ET YVES MICHAUD SUR LE COMITÉ CONSULTATIF URBANISME
- 7.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 7.6 TECQ-PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE PRIORITÉ 1 -TRAVAUX D'AQUEDUC
- 7.7 AUTORISATION AU MAIRE POUR ÊTRE SIGNATAIRE AUX COMPTES BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ
- 7.8 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNATURE ET REPRÉSENTATION SUR LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES
- 7.9 MISE À JOUR DES REPRÉSENTANTS MUNICIPALE SUR DIVERS LES DIVERS COMITÉS
- 7.10 TARIFICATION DE LOCATION DU TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DU PONT DE GLACE
8. AFFAIRE NOUVELLE
 - 1.
 - 2.
 - 3.
 - A) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 CLÔTURE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1.1 MOT DE BIENVENUE AU NOUVEAU MAIRE

Les membres présents souhaitent la bienvenue à M. Michel Normand élu par acclamation le vendredi 4 septembre 2020.

2. ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-09-111

SUR PROPOSITION de Yves Fontaine, appuyé par l'ensemble des membres du conseil il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOUT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-112

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

SUR PROPOSITION de Wilfrid Bérubé, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2020

Adoptée

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-113

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 aout 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

SUR PROPOSITION de Yves Fontaine, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 aout 2020

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1 COMPTES

RÉSOLUTION 2020-09-114

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés de 20 137.07\$ (incluent les salaires) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la

directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 août 2020;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer de 51 786.56\$ faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale;

SUR PROPOSITION de Yvan Lepage, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE MUNICIPALE

La trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois dernier. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUEL DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE RÉOLUTION 2020-09-115**

IL EST PROPOSÉ par Céline Dubé Ouellet, et appuyé à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion annuelle de l'association forestière bas-laurentienne.

- Réception du bilan annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
- **ADHÉSION MEMBRE SOUTIEN CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE RÉOLUTION 2020-09-116**

SUR PROPOSITION de Yvan Lepage, appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu;

QUE la municipalité accepte d'adhérer comme membre soutien au près du Centre de prévention du suicide du KRTB et de payer la cotisation de 7\$ bonifiée d'un don de 13\$ pour la somme de 20\$.

Adoptée

5.2 CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Invitation à l'érablière de M. Marco Sheink pour assister à l'annonce de l'acceptation du Créneau pour le projet de revitalisation des terres en friche. L'annonce sera faite par Mme Marie-Ève Proulx.
- Association des arts du Témiscouata sollicite un appui afin de contacter les groupes de fermières et les groupes de 50 ans et plus sur notre territoire pour un projet d'artisanat

6 DOSSIER DU MAIRE

Le maire suppléant effectue un suivi des dossiers en cours ayant un intérêt public.

6.1 RETOUR SUR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

- Demande d'appui au député fédéral pour l'avancement du projet d'internet haute vitesse
- Demande de subvention pour le transport adapté Roulamie
- Distribution aux municipalités tranche 2 et 3 parc éolien
- Accord de la MRC pour la réorganisation du petit Témis
- Appui moral NDDL
- Contribution financière de 8 000\$ pour le projet d'artisanat de l'Association des arts du Témiscouata
- Soutien financier pour la lutte contre la pauvreté et exclusion sociale
- Précision sur le fonds régional pour la ruralité
- Enquête sur les exigences linguistiques au niveau des entreprises

7. ADMINISTRATION

7.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCES-LOGIS RÉOLUTION 2020-09-117

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 45 ménages de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac ont des besoins de logement adéquat et abordable;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé à l'unanimité des membres du conseil et résolu;

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adoptée

7.2 RÉSULTAT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LE SEL DE VOIRIE EN VRAC RÉOLUTION 2020-09-118

NOM	QUANTITÉ	PRIX
SABLE MARCO	37T	104,5\$/T
SEL ICICAT INC	37T	109,29\$/T
SEL WARWICK	37T	116\$/t
SOMOVRAC	37T	145,55\$/T
SEL WINDSOR	35T	99,99\$/T

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Guimont, appuyé à l'unanimité des membres du conseil et résolu d'accepter la soumission de Sel Windsor au montant de 99.99\$ la tonne pour 35T.

Adoptée

7.3 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LA RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE 2020-09-119

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour effectuer des travaux de recherche en eaux souterraines

ATTENDU QUE 4 entreprises ont été invitées à soumissionner

ATTENDU QUE 2 d'entre elles ont déposé leur soumission conformément dans les temps

ATTENDU QUE Samsons & Frère a déposé une soumission de 34 840\$ avant taxes et que Les Puits Artésiens Deschênes ont déposé une soumission de 27 650\$ avant taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mario Guimont et unanimement résolu par les membres du conseil présents;

QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission de Les Puits Artésien Deschênes Inc. pour effectuer des travaux de recherche en eaux souterraines.

Adoptée

7.4 NOMINATION DE JULIE GRANT ET YVES MICHAUD SUR LE COMITÉ CONSULTATIF URBANISME RÉOLUTION 2020-09-120

ATTENDU QUE la municipalité a annoncé avoir besoin de citoyens bénévoles pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE 2 citoyens ont manifesté le désir de siéger sur ce comité

PAR CONSÉQUENT, il est proposé de Yvan Lepage et unanimement résolu par les membres du conseil présents;

QUE la municipalité nomme Julie Grant et Yves Michaud comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adoptée

7.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE RÉOLUTION 2020-09-121

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration

(PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Wilfrid Bérubé, appuyée par l'ensemble des conseillers, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac approuve les dépenses d'un montant de 66 199.56\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.6 TECQ-PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE PRIORITÉ 1 -TRAVAUX D'AQUEDUC RÉSOLUTION 2020-09-122

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR PROPOSITION de Céline Dubé Ouellet

IL EST RÉSOLU;

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

Adoptée

7.7 AUTORISATION AU MAIRE POUR ÊTRE SIGNATAIRE AUX COMPTES BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION 2020-09-123

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Normand a été élu par acclamation au poste de maire le 4 septembre 2020

PAR CONSÉQUANT, sur proposition de Yves Fontaine il est unanimement résolu par les membres du conseil présents;

QUE M. Michel Normand, maire, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tout document nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci, particulièrement auprès des institutions financières.

QUE M. Michel Normand, maire, soit ajouté à la liste des signataires autorisés au compte bancaire chez Desjardins Entreprises.

Adoptée

7.8 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNATURE ET REPRÉSENTATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES RÉSOLUTION 2020-09-124

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Normand a été élu par acclamation au poste de maire le 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Normand doit avoir accès aux différents ministères afin de mener à bien ses nouvelles fonctions;

PAR CONSÉQUANT, sur proposition de Céline Dubé Ouellet, il est unanimement résolu par les membres du conseil présents;

QUE M. Michel Normand est autorisé à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac, provenant des différents ministères.

Adoptée

7.9 MISE À JOUR DES REPRÉSENTANTS MUNICIPALE SUR DIVERS COMITÉS
Résolution 2020-09-125

REPRÉSENTENTS MUNICIPAUX SUR DIFFÉRENTS COMITÉS		
POLITIQUE FAMILIALE	RESPONSABLE;	DENISE LORD
	SUBSTITUT;	
OMH	RESPONSABLE;	YVES FONTAINE
	SUBSTITUT;	MARIO GUIMONT
RIDT	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
FDT	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	MARIO GUIMONT
CDT	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	YVAN LAPAGE
SADC	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	MARIO GUIMONT
RIPDLT	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
SENTIER NATIONAL	RESPONSABLE;	YVES FONTAINE
	SUBSTITUT;	
RÉSEAU BIBLIO	RESPONSABLE;	MARIO GUIMONT
	SUBSTITUT;	
COOP AGRO FORESTIERE	RESPONSABLE;	WILFRID BÉRUBÉ
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
ASS FORESTIÈRE	RESPONSABLE;	WILFRID BÉRUBÉ
	SUBSTITUT;	
ADVL	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
RTE MONT NOTRE-DAME	RESPONSABLE;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
	SUBSTITUT;	YVES FONTAINE
SÉCURITÉ PUBLIC	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
CAUREQ	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	CÉLINE DUBÉ OUELLET
MRC	RESPONSABLE;	MICHEL NORMAND
	SUBSTITUT;	MARIO GUIMONT

SUR PROPOSITION de Wilfrid Bérubé, il est unanimement résolu par les membres du conseil présents ce qui

Adoptée

7.10 TARIFICATION DE LOCATION DU TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DU PONT DE GLACE 2020-09-126

IL EST PROPOSÉ PAR Wilfrid Bérubé et unanimement résolu par les membres du conseil présents;

QUE la tarification pour la location du tracteur pour l'entretien du pont de glace est fixé à 60\$/l'heure pour l'année 2020.

QUE le salaire de l'opérateur et de diesel est compté à part de ce taux.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

- A. Bibliothèque municipalité fermée au public, la location de livre se fera sur appel par demande spéciale
- B.
- C.

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenu selon le règlement en vigueur

10 CLÔTURE DE LA RÉUNION

RÉSOLUTION 2020-09-127

SUR PROPOSITION de Wilfrid Bérubé 20h06, il est résolu de clore la réunion.

Adoptée

Michel Normand, maire

Dominique Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière